**LAEP Framboisine**

1, place de La Mairie

86240 ITEUIL

06.03.43.39.25

e-mail : resp.laep@framboisine.net

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

**DU LIEU D’ACCUEIL ENFANTS PARENTS FRAMBOISINE**

**ART.1** – **L’ASSOCIATION**

L’association « Framboisine » est une association Loi de 1901 à but non lucratif et à gestion parentale. Les parents initiateurs et garants du projet éducatif participent matériellement à son fonctionnement et en assurent la gestion.

Framboisine propose un Lieu d’Accueil Enfants Parents en itinérance au sein de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ainsi que les services suivants :

- Deux structures multi-accueil (crèches) : 20 enfants à ITEUIL

 20 enfants à VIVONNE

 - Un Relais Petite Enfance

- La présence d’une psychologue

**ART.2 – LE FONCTIONNEMENT**

 Le Lieu d’Accueil Enfants-Parents fonctionne hors vacances scolaires :

**- le mardi matin** de 9 h 30 à 12 h sur la commune d’Iteuil (dans les locaux du LAEP/RPE de la crèche)

**- le mercredi matin** de 9h00 à 11h30 sur la commune de La Villedieu du Clain (dans les locaux de Chat Perché)

**- le** **jeudi matin** de 9 h 30 à 12 h sur la commune de Vivonne (dans les locaux du centre de loisirs de l’Anjouinière)

Le Lieu d’Accueil Enfants Parents (L.A.E.P.) est un lieu d’accueil ponctuel pour les enfants jusqu’à leur 4éme anniversaire accompagnés par leur(s) parent(s) ou un adulte référent habituel.

 **- le mercredi après-midi** un accueil spécifique dédié aux enfants de **4 à 6 ans est ouvert de 14h30 à 17h00**, sur la commune de Marigny-Chémereau (dans la salle des fêtes de la mairie). Les enfants plus jeunes pourront être accueillis mais l’aménagement de l’espace sera privilégié pour les plus grands.

Chaque enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l’adulte référent tout au long de l’accueil. Le respect de l’anonymat et de la confidentialité sont nécessaires de la part de tous les participants afin de garantir le bon fonctionnement du LAEP.

Dans le Lieu d’Accueil Enfants Parents les pratiques éducatives de chaque famille sont respectées toutefois il ne sera toléré aucune violence physique ni verbale envers autrui (enfants et/ou adultes).

Pour la convivialité une collation est proposée aux participants qui, si ils le souhaitent, peuvent y contribuer à tour de rôle. Les adultes et les enfants peuvent être sollicités pour la mise en place et le rangement de la salle.

**ART. 3 – LES DISPOSITIONS SANITAIRES**

Il est recommandé que l’enfant accueilli au LAEP ait reçu les vaccins préconisés pour l’entrée en collectivité.

Pour le bien-être de tous nous comptons sur votre vigilance pour qu’en cas de fièvre et/ou de maladies contagieuses vous reportiez votre venue à un prochain accueil.

Comme dans tous les lieux publics il est interdit de fumer et de consommer des boissons alcoolisées durant l’accueil.

Afin d’éviter les risques de brûlures, lors de la consommation de boissons chaudes, la plus grande prudence est demandée aux adultes présents.

Dans les structures dédiées à la petite enfance il est vivement recommandé de ne pas utiliser les téléphones. Merci de les laisser dans l’entrée des locaux.

**ART.4 - L’ASSURANCE**

L’association « Framboisine » a contracté une assurance « responsabilité civile » couvrant les salariés, les intervenants, les bénévoles, les enfants et les adultes pendant leurs activités dans le cadre de l’association pour les dommages qu’ils pourraient provoquer et ceux dont ils pourraient être victimes.

**ART.5 –RESPONSABILITES**

L’association Framboisine, employeur du personnel du Lieu d’Accueil Enfants Parents est garante du respect du projet social, éducatif et pédagogique. Elle est, en outre, responsable de la gestion du budget et des décisions prises par son Conseil d’Administration.

L’accueillante responsable gère :

- L’ensemble des tâches administratives afférentes au LAEP.

- L’organisation d’un espace de jeux adaptés aux enfants.

Les accueillantes du LAEP Framboisine sont des professionnelles de la Petite Enfance et sont formées spécifiquement à l’accueil et à l’écoute. Elles sont garantes de la confidentialité des présences, de ce qui est vécu et dit lors de ces temps d’ouverture et de l’anonymat des personnes qui fréquentent le Lieu.

**ART.6- L’ADHESION**

La fréquentation du service LAEP est gratuite, toutefois, pour soutenir l’Association parentale « Framboisine », une adhésion de 20 euros permet d’ouvrir des droits aux autres services de l’Association Framboisine et de pouvoir en devenir membre actif.

Si vous souhaitez recevoir la newsletter de l’association n’oubliez pas de renseigner la partie requise ainsi que de renseigner votre adresse mail.

……………………………………………….………………………………………………………...



 **LAEP Framboisine**

 1, place de La Mairie

 86240 ITEUIL

 06.03.43.39.25

 e-mail : resp.laep@framboisine.net

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, …………….………………………………., tuteur de l’enfant………………………………………………………………………., certifie avoir pris connaissance, à la date du ………………………………..…, des Statuts et Règlement intérieur de Framboisine \* et adhérer à l’association en versant la cotisation annuelle de 20 euros.

Je souhaite recevoir la newsletters de l’association Framboisine à cette adresse mail :……………………………………………………………………………………

\* les documents sont accessibles sur le site internet de l’association https://www.assoframboisine86.fr un exemplaire papier peut être mis à disposition, si besoin, par l’équipe du LAEP Framboisine.